



HAL
open science

Critères QUERO - Préconisations pour la qualité des revues scientifiques

Françoise Catherine Gouzi, Jean-Luc de Ochandiano, Armelle Thomas

► **To cite this version:**

Françoise Catherine Gouzi, Jean-Luc de Ochandiano, Armelle Thomas. Critères QUERO - Préconisations pour la qualité des revues scientifiques. 2020. hal-03060601

HAL Id: hal-03060601

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-03060601v1>

Preprint submitted on 14 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Critères QUERO

Préconisations pour la qualité des revues scientifiques (science ouverte, bonnes pratiques éditoriales et référencement)

Titre : Critères QUERO

Sous-titre : Préconisations pour la qualité des revues scientifiques (science ouverte, bonnes pratiques éditoriales et référencement)

Périmètre : revues toutes disciplines confondues

Public : équipes éditoriales, responsables de revues, personnel d'appui aux revues (pépinières ou plateformes de revues), presses universitaires, instances et organismes de recherche

Objectifs :

- Sensibiliser aux enjeux de la science ouverte et professionnaliser davantage les équipes éditoriales, en s'appuyant sur la complémentarité des métiers de l'édition et de la documentation
- Faire monter en qualité les revues sur la base de critères transparents et vérifiables en ligne, qui servent la qualité scientifique des publications et favorisent leur visibilité internationale

Diffusion et réutilisation : cette grille est diffusée sous les termes de la licence CC BY.

Ces critères s'inspirent en grande partie d'un état de l'art international sur le sujet et ont fait l'objet d'une mise en correspondance des systèmes d'information internationaux qualifiants, [Latindex](#) et [DOAJ](#) (servant déjà depuis près de 20 ans des politiques nationales en terme d'analyse de la qualité des revues scientifiques), des préconisations du [PLAN S](#) et des [critères d'exemplarité](#) du CoSO relatifs aux contenus éditoriaux, dans le contexte de la science ouverte.

Les systèmes Latindex et DOAJ notamment sont précurseurs dans l'analyse de la qualité éditoriale et proposent une alternative aux indicateurs bibliométriques de classement des revues de type Impact factor.

Ils concernent les aspects META (autour de la revue) et INTRA (internes à la revue), sont regroupés en [six grandes rubriques](#) et ne s'appliquent pas directement au contenu scientifique produit par la revue :

1. Présentation de la revue (identification de la revue)
2. Organisation et transparence des procédures éditoriales
3. Politique science ouverte, droits d'auteurs et licences
4. Caractéristiques de contenu
5. Diffusion, visibilité et pérennité
6. Modèle économique

Ces critères ont fait l'objet de deux ateliers de mise en pratique sur des revues avec des publics professionnels de l'édition et des bibliothèques : Journées ABES à Montpellier en mai 2019 et Journées Médiçi à Nantes en septembre 2019. Ils font l'objet d'un module de formation complet au sein d'un dispositif pédagogique en ligne SPOC QuERO (*Small Private Online Course* - Qualité Éditoriale Référencement et Outils) diffusé sur une plateforme nationale Moodle (mise en ligne en septembre 2021).

Auteur.rice.s : Françoise Gouzi (Université Toulouse - Jean Jaurès), Jean-Luc de Ochandiano (Université Jean Moulin Lyon 3), Armelle Thomas (Maison des Sciences de l'homme de Dijon, CNRS - Université de Bourgogne)

Exemple de présentation d'un critère QUERO

Critère	Degré d'exigence des différentes sources utilisées
<ul style="list-style-type: none">➤ Préconisation 1➤ Préconisation 2➤ etc.	
<i>Sources analysées : affichage des critères originaux de chaque système d'information ou instance : Latindex, DOAJ, PLAN S, critères d'exemplarité du CoSO</i>	

1. Présentation de la revue

1. ISSN
<ul style="list-style-type: none">➤ Afficher un ISSN différent pour la revue numérique et la revue imprimée➤ L'ISSN doit être valide, i.e. confirmé par le registre ISSN (https://www.issn.org/fr)
<i>LATINDEX : 7. ISSN: Las revistas en línea deben contar con su propio ISSN. No se da por cumplido si aparece únicamente el ISSN de la versión impresa.</i>
<i>DOAJ : 5. Journal ISSN (online version) & 4. (print version) "Only provide the electronic or print ISSN if your journal has one, otherwise leave this field blank. Write the ISSN with the hyphen "-". The answers to questions 4 and 5 cannot be the same."</i>

2. Titre de la revue
<ul style="list-style-type: none">➤ Le titre de la revue doit être officialisé par son enregistrement auprès du registre ISSN➤ Penser à déclarer toute modification sur un titre de revue : BNF, registre ISSN, site de la revue, plateforme d'hébergement, catalogues, tout système d'information où est enregistrée la revue
<i>DOAJ : 1. Journal title Must be the journal title as it is registered at issn.org and must match what is displayed on the web site ; 2. URL Must be a unique URL for the journal's homepage ; 3. Alternative title An abbreviation, translation, nickname or long or short versions of the journal's title. The journal citation abbreviation (or PubMed abbreviation) is NOT allowed. Can be left blank.</i>

3. Entité éditrice

Latindex 4. = obligatoire

- Afficher clairement l'entité éditrice i.e. « personne morale publiant la revue » (institution, association, maison d'édition...)
- Afficher l'entité qui apporte la reconnaissance scientifique
- Afficher le propriétaire du titre (qui peut être différent de l'entité éditrice)
- Citer le niveau le plus élevé de l'affiliation (université plutôt que laboratoire)
- Afficher l'adresse postale et le courrier électronique de contact

LATINDEX : 4. *Entidad editora de la revista: Deberá aportarse en lugar visible el nombre de la entidad o institución editora de la revista la cual deberá ser de toda solvencia académica, así como su dirección postal completa y de correo electrónico. [Nota de aplicación: La entidad editora es la institución que edita la revista, tomando en cuenta el más alto nivel de la afiliación, por ejemplo, una universidad (no sus facultades o institutos). Entiéndase solvencia académica como la certificación o grado académico del y los miembros que demuestre su peso en el área de estudio, aplicando tanto a instituciones u organismos editores, como a personas que fungen como editores. No se dará por cumplida esta característica cuando haya evidencias de que la entidad editora incurre en las malas prácticas típicas de las revistas denominadas espurias, depredadoras o fraudulentas.]*

DOAJ : 6. *Publisher The name of the organisation, company or institution responsible for the publishing activities for the journal. ; 7. Society or Institution The name of the Society or Institution that the journal is affiliated with, if this is not given in question 6. Can be left blank. ; 9. Name of Contact for this journal The person that DOAJ should contact regarding any queries about the journal ; 10. Contact's email address You may only enter one email address here.*

4. Pays d'édition de la revue

- Indiquer le pays où se situe l'éditeur de la revue, i.e. où la maison d'édition exerce son activité, où sont effectuées les opérations commerciales, où siègent le personnel et le directeur de l'institution

DOAJ : 12. *In which country is the publisher of the journal based? Select the country of the publisher where publishing company carries out its business activity. This means: where the business operations are carried out, where the staff sit, where the owner of the publishing business sits. Addresses via a registered agent are not allowed.*

5. Définition de la revue

CoSO = Indispensable

- Afficher la ligne éditoriale et le périmètre de la revue
- Désigner le public cible

LATINDEX : 15. *Definición de la revista: En la página de la revista deberá mencionarse el objetivo, cobertura temática y el público al que va dirigida. [Nota de aplicación: Si no se cumplen los tres elementos, el punto no se otorga.]*

DOAJ : 39. *What is the URL for the journal's Aims & Scope? Enter the exact URL from the journal's web site.*

CoSO : *Rubrique "Gouvernance, intégrité et politique éditoriale" : " Affichage clair et détaillé de la ligne éditoriale (de la revue ou de la collection) et des procédures éditoriales (y compris les processus d'évaluation)" (Critère « Indispensable »).*

6. Mots-clés décrivant la revue

- Décrire la revue à l'aide de mots-clés (de préférence 5 maximum)
- S'inspirer des vocabulaires de référence de la discipline, voire de [RAMEAU](#) (Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié) un langage d'indexation matière utilisé en France notamment
- Utiliser deux langues : langue de la revue par défaut et une autre langue

DOAJ : 34. Add keyword(s) that best describe the journal Maximum 6. Keywords must be in English and describe the subject matter of the journal.

7. Mention de périodicité

- Afficher une périodicité claire
- Mentionner le nombre de numéros publiés par an
- Mentionner pour chaque numéro la période couverte (en indiquant janvier-juin s'il s'agit d'un semestriel par ex.)
- Mentionner s'il s'agit d'une revue qui publie les articles en continu (en indiquant la date ou le mois de clôture du numéro)

LATINDEX : 10. Mención de periodicidad: La revista debe mencionar su periodicidad, el número de fascículos que editará al año o en su caso, la declaración de periodicidad continuada. Debe incluir las fechas que cubre. [Nota de aplicación: "Las fechas que cubre" es el periodo que corresponde a cada fascículo publicado. Ejemplo: 2 (1) enero-julio 2015. Si es una revista anual es válido decir: Publica cada diciembre con una periodicidad anual. A menos que no sea claro, con solo mencionar la periodicidad es suficiente. En el caso de que la revista aplique la periodicidad continuada, esta deberá declarar la fecha o el mes en que cierra el fascículo.]

8. Respect de la périodicité

Latindex 2. = obligatoire

- Respecter une périodicité déclarée (ex. : semestrielle)
- Respecter les périodes de publication déclarées (ex. : janvier et juin pour un semestriel, si c'est ce qui a été déclaré)
- Respecter la régularité dans la génération de nouveaux contenus

A noter : éviter les numéros double (ex. : vol.53, n°1 & 2)

LATINDEX : 19. Cumplimiento de periodicidad: La revista debe ser publicada al inicio del periodo declarado. Para las publicaciones con periodicidades trimestral, cuatrimestral y semestral deberán hacerlo dentro del primer mes. No deberá cubrirse con un número único los correspondientes a un volumen o un año. [Nota de aplicación: El inicio del periodo declarado depende de las fechas que cubre el fascículo. Si la revista es anual y declara que la fecha de publicación es diciembre, entonces deberá publicarse a inicios del mes de diciembre. El evaluador verificará que la revista publicó en los tiempos que correspondía y la cantidad de fascículos según el criterio 10. No son válidos los fascículos dobles o triples. Ejemplo: "vol. 53 Núm. 1 y 2 año: 2015". Los números extraordinarios o especiales no serán evaluados. Esta característica deberá ser corroborada en los tres últimos fascículos publicados.]

2. Generación continua de contenidos La revista debe demostrar la generación ininterrumpida de nuevos contenidos durante los últimos dos años consecutivos, conforme la periodicidad declarada. [Nota de aplicación: Si la revista tiene menos de dos años de publicarse no calificará para el Catálogo Latindex. Si la revista presenta atrasos en la publicación del último año, debió publicar correctamente el año anterior con respecto a su periodicidad. Si la revista no publicó un nuevo fascículo desde su última calificación no podrá ser evaluada. Esta característica deberá ser corroborada en los tres últimos fascículos publicados.]

9. Services d'hébergement, plateformes et outils associés

- Indiquer le service d'hébergement ou le dispositif d'édition électronique utilisé pour agréger les contenus de la revue
Ex. : OJS, Lodel, bepress digital commons, Atypon

DOAJ : 8. Platform, Host or Aggregator The name of the platform or hosting service that the journal content is hosted on, e.g. OJS, bepress Digital Commons, Atypon etc. Do not include a list of indexing services here. Can be left blank.

2. Organisation et transparence des procédures éditoriales

10. Mention des comités (de lecture, de rédaction, scientifique, ...)

Latindex 1. = obligatoire
CoSO = Indispensable

- Afficher le nom du responsable scientifique
- Afficher de façon détaillée les comités (de lecture, de rédaction, scientifique, ...) en mentionnant leurs rôles, les noms des membres, les intitulés complets des affiliations, le pays
- Mettre à jour ces informations une fois par an
- En cas de non affiliation, mentionner "chercheur indépendant" ou "travailleur indépendant" ou un équivalent
- Le nombre de comités est libre

LATINDEX : 1. Responsables editoriales: La revista deberá contar con un editor o responsable científico y cuerpos editoriales (comité editorial, consejo editorial, consejo de redacción u otras denominaciones); los miembros de los cuerpos editoriales deberán aparecer listados por su nombre. Para calificar será indispensable que se cumpla con todos estos requerimientos y que la información sea visible en el sitio web. [Nota de aplicación: En todos los casos debe tener el nombre completo y mencionar quién es el responsable científico.] ; 12. Afiliación institucional de los miembros de los cuerpos editoriales: La revista debe proporcionar los nombres completos de las instituciones a las que están adscritos los miembros de los diferentes cuerpos editoriales o en su caso declaración de trabajador independiente. No basta que se indique solamente el país. [Nota de aplicación: En la mención de la afiliación de los miembros de los cuerpos editoriales es obligatorio el uso del nombre completo de la institución. Cada afiliación debe incluir el país de la institución. En caso de no contar con afiliación debe indicar "trabajador independiente", "investigador independiente" o equivalente.]

DOAJ : 36. What is the URL for the Editorial Board page? "Enter the URL of the editorial board page. A journal must have an editor and an editorial board. Only in the case of Arts and Humanities journals will we accept a form of editorial review using only two editors and no editorial board. Where an editorial board is present, members must be clearly identifiable with their names and affiliation information."

CoSO : Rubrique "Gouvernance, intégrité et politique éditoriale" : "Définition et affichage public de la composition et du mode de constitution des instances éditoriales (comité de rédaction, etc.)" (Critère « Indispensable »).

11. Procédure de renouvellement des comités

CoSO = fortement recommandé

- Définir et afficher des procédures de renouvellement régulier des comités

CoSO : Rubrique "Gouvernance, intégrité et politique éditoriale" : "Instances éditoriales ouvertes, diversifiées et renouvelées régulièrement (mandat limité pouvant éventuellement être reconduit)" (Critère « fortement recommandé »).

12. Ouverture des comités éditoriaux

- Appliquer la règle des 2/3 : 2/3 des membres de l'ensemble des instances éditoriales de la revue doivent être externes à l'entité éditrice (i.e. externes à l'institution - université, organisme de recherche - ou l'association éditrice de la revue)
- Pour qualifier un membre d'externe, on prendra en compte son plus haut niveau d'affiliation (ex. : université, IRD, CEA, INSERM...)

LATINDEX : 17. Apertura editorial: Al menos dos terceras partes de los miembros de los órganos editoriales colegiados (comités o consejos de la revista) deberán pertenecer a instituciones diferentes a la entidad editora. [Nota de aplicación: Para efectuar el cálculo se considerarán todos los órganos editoriales colegiados (comité o consejo editorial, comité científico o internacional, consejo asesor o equivalentes) así como las personas con cargos de responsabilidad (director, editores o coordinadores) aunque la revista no los incluya en los comités. Si la revista no menciona claramente las afiliaciones institucionales de los miembros, se perderá este criterio. La entidad editora es la institución que edita la revista según el criterio 4. Para considerar a un miembro como externo, se tomará en cuenta el más alto nivel de la afiliación, por ejemplo, una universidad (no sus facultades o institutos).]

13. Identification des auteurs

Latindex 3. = obligatoire

- Mentionner au moins un auteur ou un collectif responsable des contenus publiés (article, compte rendu de lecture, ...)
- Afficher l'affiliation développée de chaque auteur
- Dans le cas d'auteur sans affiliation, clarifier leur statut par "chercheur indépendant", "travailleur indépendant" ou équivalent
- Afficher l'affiliation des auteurs ou rendre visible l'appartenance du collectif à une/des institutions
- Mentionner le pays de l'affiliation
- Signaler un email par auteur
- Afficher la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD)

LATINDEX : 3. Identificación de los autores: Todos los documentos publicados en la revista deben estar firmados por los autores o tener declaración de autor institucional o indicar su origen ; 13. Afiliación de los autores: En cada documento deberá constar el nombre completo de la institución de trabajo del autor o autores, o en su caso, declaración de trabajador independiente. [Nota de aplicación: En la mención de la afiliación de los autores es obligatorio el uso del nombre completo de la institución. Cada afiliación debe incluir el país de la institución. En caso de no contar con afiliación debe indicar "trabajador independiente", "investigador independiente" o equivalente. Cada autor debe tener su afiliación institucional y debe ser fácil de reconocer en todos los casos. Si para algún autor no se puede reconocer su afiliación se perderá este criterio.]

14. Auteurs externes

- Atteindre au moins 50% (Latindex) d'auteurs externes à l'entité éditrice (i.e. externes à l'institution - université, institut de recherche - ou l'association éditrice de la revue), externes aux comités éditoriaux et aux instances dirigeantes de la revue

LATINDEX : 16. Autores externos Al menos el 50% de los trabajos publicados deben provenir de autores externos a la entidad editora y a sus cuerpos editoriales. En el caso de las revistas editadas por asociaciones, se considerarán autores pertenecientes a la entidad editora los que forman parte de la directiva de la asociación o que figuran en el equipo editorial de la revista. [Nota de aplicación: Para contabilizar el porcentaje, se revisará en los artículos originales de investigación, en los artículos de revisión, artículos de opinión, ensayos y casos clínicos, si existe al menos una "autoría externa" a la institución editora de la revista. Los miembros de los cuerpos editoriales serán considerados como internos, así como los autores adscritos a la entidad editora. Para considerar una autoría como externa, se tomará en cuenta el más alto nivel de la afiliación, por ejemplo, una universidad (no sus facultades o institutos). Esta característica deberá ser corroborada en los tres últimos fascículos publicados.]

15. Instructions aux auteurs

Latindex 5. = obligatoire

- Détailler ce qui est attendu en termes de contenu et de forme

LATINDEX : 5. Instrucciones a los autores: Las instrucciones a los autores deben aparecer siempre en el sitio web de la revista.

DOAJ : 40. What is the URL for the journal's instructions for authors? Enter the exact URL from the journal's web site.

16. Dates de réception et d'acceptation finale des originaux

PLAN S = obligatoire

- Au minimum, déclarer le nombre moyen de semaines qui s'écoulent entre la première soumission de l'article et sa publication
- Faire apparaître, en plus, sur les articles (originaux et de révision) les deux dates de première soumission et d'acceptation finale pour publication

LATINDEX : 14. Fechas de recepción y aceptación de originales En los artículos (originales y de revisión) deben constar las fechas de recepción y aceptación. Califica solamente si indican ambas fechas.

DOAJ : 43. What is the average number of weeks between submission and publication?

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques, 1.1, Conditions de base obligatoires : "des statistiques de base doivent être publiées au moins une fois par an, couvrant en particulier le nombre de soumissions, le nombre d'évaluations demandées, le nombre d'évaluations reçues, le taux d'approbation et le délai moyen entre la soumission et la publication."

17. Procédure d'évaluation des articles

Latindex 6. = obligatoire

PLAN S = obligatoire

CoSO = Indispensable

- Afficher la procédure d'évaluation des articles soumis pour informer les auteurs potentiels et rendre transparent le processus
- Mentionner les différentes étapes du processus auquel sera soumis l'article et inclure une mention sur l'instance responsable de la décision finale
- Les experts ne doivent pas appartenir à l'équipe interne à la revue (technique et éditoriale)
- Citer le type de révision utilisé : évaluation par les pairs (peer review), évaluation en simple aveugle par les pairs (blind peer review), évaluation en double aveugle par les pairs (double blind peer review), évaluation ouverte par les pairs (open peer review), ...

LATINDEX : 6. Sistema de arbitraje: En la revista debe detallarse el procedimiento empleado para la selección de los artículos a publicar. El arbitraje deberá ser externo a la revista e indicar el tipo de revisión, incluyendo la instancia responsable de la decisión final. [Nota de aplicación: se verificará que se incluya cada uno de los pasos que deben cumplir los artículos para ser aceptados por la revista para su publicación, que recurran a evaluadores externos, así como la instancia que aprobará el artículo después de su evaluación. Se aceptará como arbitraje externo el realizado por comités o cuerpos editoriales asesores permanentes de la revista. No se considerará como arbitraje externo el realizado por el equipo interno de trabajo de la revista, es decir, el equipo técnico y las autoridades. El tipo de revisión aplicado podrá ser ciego (doble o simple), en línea o abierto (interactividad con los árbitros y lectores en general) u otros más que se puedan crear en el futuro.]

DOAJ : 37. Please select the review process for papers? You may only select ONE. 'Editorial review' is only valid for journals in the Arts and Humanities. ; 38. Enter the URL where this information can be found This field is only optional if you have selected "None" above.

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques, 1.1, Conditions de base obligatoires : "La revue/plateforme doit fournir, sur son site Web, une description détaillée de ses politiques éditoriales et de ses processus décisionnels."

CoSO : Rubrique "Gouvernance, intégrité et politique éditoriale" : "Sélection et évaluation du contenu scientifique assurées par les pairs selon des procédures clairement affichées" (Critère « Indispensable »).

18. Adoption d'un principe d'intégrité scientifique

CoSO = Indispensable

- Afficher l'information sur l'éventuelle adoption d'un principe d'intégrité scientifique

Ex. : COPE, ICJME, ...

LATINDEX : 21. *Adopción de códigos de ética La revista debe informar su adhesión a normas y códigos de ética internacionales. Pueden ser los establecidos por el Committee on Publication Ethics (Code of Conduct and Best Practices Guidelines for Journals Editors, COPE), por el International Committee of Medical Journal Editors (ICJME), algún otro o bien, tener su propio código de ética.*

PLANS : Partie III, Directives et prescriptions techniques, 1.1, Conditions de base obligatoires : "La cOAlition S met l'accent sur la nécessité de revues de haute qualité, exigeant par conséquent que les revues/plateformes disposent d'un système solide d'évaluation selon les standards de la discipline concernée et guidé par les pratiques et politiques fondamentales définies par le Comité d'éthique des publications (COPE). Celles-ci doivent être détaillées ouvertement sur les sites Web des revues et des plateformes respectives."

CoSO : Rubrique "Gouvernance, intégrité et politique éditoriale" : "Affichage public des procédures a priori ou a posteriori prises aux fins d'intégrité scientifique (questions de fabrication de données, de plagiat, etc.)" (Critère « Indispensable »).

19. Détection de plagiat

CoSO = Indispensable

- Afficher la politique de détection de plagiat mise en oeuvre par la revue

- Indiquer les procédures et/ou logiciels utilisés

LATINDEX : 22. *Detección de plagio: La revista debe manifestar cuáles son las políticas para la detección de plagio. [Nota de aplicación: No es indispensable que utilicen un software para la detección de plagio, simplemente deben declarar cómo la realizan.]*

DOAJ : 41. *Does the journal have a policy of screening for plagiarism? Yes/No. ; 42. Enter the URL where this information can be found Enter the exact URL from the journal's web site. The URL should state that the journal actively checks for plagiarism and detail how this is done (including the name of any software or service used).*

CoSO : Rubrique "Gouvernance, intégrité et politique éditoriale" : "Affichage public des procédures a priori ou a posteriori prises aux fins d'intégrité scientifique (questions de fabrication de données, de plagiat, etc.)" (Critère « Indispensable »).

3. Politique science ouverte, droits d'auteurs et licences

20. Politique d'accès ouvert et de réutilisation

CoSO = Indispensable

- Présenter clairement sur le site de la revue (il ne s'agit pas de celui de l'éditeur) la politique de publication favorable à l'accès ouvert
Ex. : afficher a minima son adhésion aux principes du [BOAI](#) (*Budapest Open Access Initiative*) - i.e. droit de tout un chacun de "lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou créer un lien vers le texte intégral"
Ex. : indiquer que la revue est en accès ouvert et applique une licence creative commons à ses contenus

LATINDEX : 20. Políticas de acceso y reuso: La revista debe informar con claridad cuáles son las políticas de derechos de autor que establece respecto al acceso a sus archivos; cuáles derechos conservan y cuáles ceden a los autores y lectores. [Nota de aplicación: Se debe especificar la forma en que la revista permite a lectores y autores reutilizar la información que contiene. Por ejemplo uso de licencias Creative Commons que establecen los permisos sobre los materiales.]

DOAJ : 44. What is the URL for the journal's Open Access statement? A journal's open access statement must be clearly presented on the journal's web site (not the publisher's own site) and must be easy to find. At the very least, a journal MUST state that it adheres to the BOAI definition of open access: that users have the right to "read, download, copy, distribute, print, search, or link to the full texts of these articles" or that it is open access and applies a Creative Commons license. Plus d'information là (cf. "Open access statement") : <https://doaj.org/publishers#advice> ; 50. Does the journal allow readers to read, download, copy, distribute, print, search, or link to the full texts of its articles and allow readers to use them for any other lawful purpose? "Yes/No. The quote is taken from the Budapest Open Access Initiative's definition of Open Access: <http://www.budapestopenaccessinitiative.org/read>"

CoSO : Rubrique "Modèle économique - Généralités" : Publication en accès ouvert immédiat et intégral, dès à présent ou à l'issue d'un processus de transition programmé" (Critère « Indispensable »).

21. Déclaration d'une politique en faveur du dépôt dans une archive ouverte

DOAJ 51. = qualifie pour le DOAJ SEAL

PLAN S : Sherpa/Romeo fortement recommandé

- Citer le répertoire spécialisé dans lequel la revue a déclaré sa politique favorable au dépôt du texte intégral en archive ouverte et a minima, sur le site web de la revue
Ex. : Sherpa/Romeo (via Mir@bel pour les revues françaises, projet 2021) ; Dulcinea ; Diadorim ; ...

LATINDEX : cf. 20 Políticas de acceso y reuso

DOAJ : 51. With which deposit policy directory does the journal have a registered deposit policy? "None; Sherpa/Romeo; Dulcinea; Héloïse; Diadorim; Other (enter details). Select all that apply. This question refers to whether or not the journal or publisher allows authors to deposit a copy of their own work in an institutional repository. Does the journal have a policy allowing this? If so, is that policy registered in a policy directory?"

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication : "Enregistrement de la politique d'auto-archivage du canal concerné dans SHERPA/RoMEO."

22. Absence de barrière technique d'accès au contenu

CoSO = indispensable

- Donner un accès libre sans nécessité de connexion/identification à une plateforme pour lire les contenus et sans verrouillage des fichiers

CoSO : Rubrique "Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : "Accès libre à l'ensemble des contenus sans identification et sans DRM" (critère « Indispensable »).

23. Antériorité des contenus en accès ouvert

- Donner accès aux contenus de tous les numéros depuis la création de la revue
- Cet accès peut être progressif en suivant le calendrier de rétro-numérisation de la revue

A noter : pour LATINDEX ce critère concerne au minimum les 5 dernières années

LATINDEX : 9. Acceso histórico al contenido: La revista debe facilitar acceso a todos sus contenidos o al menos a los publicados durante los últimos cinco años. [Nota de aplicación: Si la revista tiene menos años, el acceso debe darse a los años de existencia.]

DOAJ : 32. What was the first calendar year in which a complete volume of the journal provided online Open Access content to the Full Text of all articles? (Full Text may be provided as PDFs. Does not apply for new journals.) Use 4 digits for the year, i.e. YYYY format.

24. Autorisation de réutilisation des articles à l'échelle de la revue

DOAJ 47. = qualifie pour le DOAJ SEAL
PLAN S = Point n°1 du Plan S et critère obligatoire
CoSO = fortement recommandé

- Déclarer les autorisations de réutilisation et modification des contenus accordées via une licence - creative commons ou autre - de façon détaillée en déclarant le type de licence (CC BY, etc.)
- En cas de licences multiples, les expliquer et les mentionner

A noter : Attention pour le DOAJ, dans le cas de licences multiples sur une même revue, la licence la plus restrictive sera seule considérée pour déterminer le degré d'ouverture de la publication

LATINDEX : cf. 20 Políticas de acceso y reuso

DOAJ : 47. Does the journal allow reuse and remixing of its content, in accordance with a Creative Commons license or other type of license with similar conditions (Select 'Other')? "Select from: CC BY; CC BY-NC; CC BY-NC-ND; CC BY-NC-SA; CC BY-ND; CC BY-SA; Other (enter details). You may only select ONE. If you have different licenses for different articles, you must enter the most restrictive here. If you select Other, write the name of your license (do not write Other) and then answer Question 48. Otherwise proceed to question 49. For more information about CC licenses go to <http://creativecommons.org/licenses/>. For information about how to apply a license to your journal, read <https://doaj.org/rights>" ; 48. Which of the following does the content require? (Tick all that apply.) "Attribution; No Commercial Usage; No Derivatives; Share Alike. In this question, we are trying to determine what type of license your own license is. Attribution, No Commercial Usage, No Derivatives, Share Alike are the 4 main attributes of a CC license and we will compare your license to this." ; 49. Enter the URL on your site where your license terms are stated You must state your licensing terms on the site, or your application will be rejected.

PLAN S : Partie I, Principes du Plan S. Point n°1 : "Toutes les publications doivent être publiées sous licence ouverte, de préférence la licence Creative Commons Attribution (CC BY), afin de satisfaire aux prescriptions définies par la Déclaration de Berlin" ; Partie II, Recommandations pour la mise en œuvre du plan S ; 2, Conformité au plan S : "La cOAlition S recommande l'utilisation des licences Creative Commons (CC) et exige l'utilisation par défaut de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) 4.0. Les exceptions suivantes s'appliquent : La cOAlition S acceptera, comme alternative secondaire, l'utilisation de la licence CC BY-SA 4.0 et l'utilisation du domaine public, CC0. ; Les membres de la cOAlition S peuvent approuver l'utilisation de la licence CC BY-ND pour des articles isolés, à condition que cela soit explicitement demandé et justifié par le bénéficiaire de subvention ; Le contenu de tiers inclus dans une publication (par exemple des images ou des graphiques) n'est pas affecté par ces prescriptions.

CoSO : Rubrique "Cadre légal" : "Recours à la licence la plus ouverte possible (Creative Commons Attribution CC-BY de préférence)" (Critère « fortement recommandé »).

25. Autorisation de réutilisation à l'échelle de l'article

DOAJ 45. = qualifie pour le DOAJ SEAL

- Déclarer à l'échelle de l'article les autorisations liées à son usage et sa réutilisation
- Intégrer ces informations quel que soit le format de l'article en texte intégral (html, pdf, LaTeX ...)

LATINDEX : cf. 20 Políticas de acceso y reuso

DOAJ : 45. Does the journal embed or display licensing information in its articles? Answer Yes only if the journal displays license information in the full text of articles. Can be HTML, PDF or both. ; 46. Please provide a URL to an example page with embedded licensing information This must be the URL of a Full Text article where the license information is displayed within the article.

26. Conservation des droits d'auteur sans restriction

DOAJ 52. = qualifie pour le DOAJ SEAL

PLAN S = obligatoire

CoSO = Indispensable

- Formaliser et encadrer sous forme de contrat les relations entre les auteurs et l'entité éditrice assumant la responsabilité intellectuelle des contenus de la revue
- Autoriser l'auteur à conserver ses droits d'auteurs sans restriction et sans frein technique

LATINDEX : cf. 20 Políticas de acceso y reuso

DOAJ : 52. Does the journal allow the author(s) to hold the copyright without restrictions? "Yes/No. Copyright is NOT the same as licensing, although there is overlap between the two. Read this: <https://doaj.org/rights>" ; 53. Enter the URL where this information can be found

PLAN S : Partie I, Principes du Plan S. Point n°1 : "Les auteurs ou leurs institutions conservent les droits d'auteur de leurs publications" ; Partie II, Recommandations pour la mise en œuvre du plan S ; 2, Conformité au plan S : "l'auteur ou l'établissement dont il dépend conserve ses droits d'auteur [...]. Dans la mesure du possible, les membres de la cOAlition S s'assureront par le biais de contrats ou d'accords de financement que les auteurs ou leurs établissements conservent les droits d'auteur ainsi que les droits nécessaires pour rendre une version (VoR, AAM ou les deux) immédiatement disponible sous une licence ouverte" ; Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Conditions de base obligatoires : "La revue/plateforme doit accepter que les auteurs ou leurs établissements conservent les droits d'auteur, sans frais supplémentaires. Les licences de publication doivent préserver le droit et la responsabilité de l'auteur/de l'établissement de mettre la version éditeur (VoR) ou le manuscrit accepté de l'auteur (AAM) de l'article en accès ouvert immédiatement après la publication, sous une licence ouverte telle que définie dans la Partie II Section 2 ci-dessus."

CoSO : Rubrique "Cadre légal" : "Conservation par l'auteur de tous ses droits, dans le respect de la licence (pas de cession exclusive à l'éditeur ou à un tiers)" (Critère « Indispensable »).

27. Références ouvertes

PLAN S = fortement recommandé

- Rendre les données sur les références bibliographiques librement accessibles selon les standards de l'Initiative for "Open Citations I4OC"

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication : "Données librement accessibles sur les citations selon les standards de l'Initiative for Open Citations I4OC."

28. Elaboration des références bibliographiques

- Indiquer aux auteurs les normes bibliographiques à utiliser, en respectant les impératifs du critère "Références ouvertes"

A noter : LATINDEX préconise d'utiliser des normes internationales quand elles existent pour la discipline

LATINDEX : 24. *Elaboración de las referencias bibliográficas: En las instrucciones a los autores deberán indicarse las normas de elaboración de las referencias bibliográficas basadas en alguna norma internacional ampliamente aceptada (APA, Harvard, ISO, Vancouver u alguna otra). [Nota de aplicación: Si la revista utiliza una norma "propia", señalando ejemplos en lugar de citar una norma internacional, no se dará por cumplido este criterio.]*

29. Entête de l'article (ou cartouche)

- Afficher en entête de l'article, les métadonnées documentaires et descriptives adaptées au format de lecture (pdf, html, numérique, imprimé)
- Reprendre a minima le titre de l'article, de la revue, sa date de soumission et de publication, le numéro, le nom de l'auteur, l'identifiant pérenne (DOI)

LATINDEX : 11. *Membrete bibliográfico al inicio del artículo: La revista debe incluir el membrete bibliográfico al inicio de cada artículo. El membrete debe contener al menos: título completo o abreviado, fecha que cubre y la numeración de la revista (volumen, número, parte o sus equivalentes). [Nota de aplicación: Si falta alguno de estos elementos no califica para este criterio. El membrete debe estar presente en todos los formatos de lectura.]*

30. Données et résultats de la recherche

PLAN S = fortement recommandé
CoSO = souhaité

- Lier les données, les codes et les autres résultats de recherche avec la publication qui en découle, dans les conditions préconisées par la Commission européenne « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »

PLAN S : *Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication : "Liens avec les données, les codes et les autres résultats de recherche sur lesquels repose la publication et qui sont disponibles dans des archives externes."*

CoSO : *Rubrique " Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : " Diffusion ouverte des données de la recherche associées à la publication, lorsque le cadre légal le permet" (Critère « Souhaité »).*

4. Caractéristiques de contenu

31. Quantité d'articles publiés par année

- Il est conseillé de respecter un nombre minimum d'articles de recherche ou de synthèse publiés par année civile : 5 articles / an

LATINDEX : 30. *Cantidad de artículos publicados por año: La revista debe publicar al menos cinco artículos originales o de revisión por año. [Nota de aplicación: Si la revista no usa secciones o categorías que faciliten la identificación de los artículos originales o de revisión, la calificación queda a criterio del evaluador. Esta característica deberá ser corroborada con el número de fascículos que sean necesarios según la periodicidad de la revista a ser calificada.]*

DOAJ : 21. *How many research and review articles did the journal publish in the last calendar year? A journal must publish at least 5 articles per year to stay in the DOAJ ; 22. Enter the URL where this information can be found This is the URL that shows the articles published for the last year, often the previous issues page.*

32. Originalité du contenu

- Afficher clairement l'exigence d'originalité sur le site de la revue

A noter : pour Latindex, au moins 40% des contenus doivent être des communications scientifiques originales

LATINDEX : 23. *Contenido original: Al menos el 40% de los artículos deben ser trabajos de investigación, comunicación científica o creación originales: artículos originales de investigación, artículos de revisión, artículos de opinión, ensayos y casos clínicos. [Nota de aplicación: Si la revista no hace uso de secciones o categorías que faciliten calificar esta característica, entonces quedará a criterio del evaluador.]* ; 25. *Exigencia de originalidad: En la presentación de la revista o en las instrucciones a los autores debe ser explícita la exigencia de originalidad para los trabajos sometidos a publicación.*

33. Résumés associés aux articles

- Fournir des résumés en deux langues pour chaque article

Ex. : dans la langue du document + une autre langue

A noter : Attention, il existe des pré-requis linguistiques pour l'interopérabilité avec certaines plateformes

LATINDEX : 26. *Resumen: Todos los artículos originales, de revisión y ensayos deberán ser acompañados de un resumen en el idioma original del trabajo. [Nota de aplicación: Se revisarán todos los artículos originales, de revisión y ensayos, y si a uno o más le falta el resumen, se pierde el criterio. En el caso de otros documentos como casos clínicos, informes técnicos o comunicaciones cortas no será obligatorio que cuenten con resúmenes]* ; 27. *Resumen en dos idiomas: Todos los artículos originales, de revisión y ensayos deben incluir resúmenes en el idioma original del trabajo y en un segundo idioma.*

34. Mots-clés associés aux articles

- Fournir des mots-clés en deux langues pour chaque article
- Utiliser des référentiels (listes de termes contrôlés) de la discipline quand ils existent

Ex. : dans la langue du document + une autre langue

A noter : Attention, il existe des pré-requis linguistiques pour l'interopérabilité avec certaines plateformes

LATINDEX : 28. *Palabras clave: Todos los artículos originales, de revisión y ensayos deben incluir palabras clave o equivalente en el idioma original del trabajo. [Nota de aplicación: Se revisarán todos los artículos originales, de revisión y ensayos, y si a uno o más le faltan palabras clave, se pierde el criterio. En el caso de otros documentos como casos clínicos, informes técnicos o comunicaciones cortas no será obligatorio que cuenten con palabras clave]* ; 29. *Palabras clave en dos idiomas: Todos los artículos originales, de revisión y ensayos deben incluir palabras clave o equivalentes en el idioma original del trabajo y en un segundo idioma.*

35. Langue(s) des articles

- Indiquer la/les langue(s) de publication des articles

DOAJ : 35. *Select the language(s) that the Full Text of the articles is published in. You can select multiple languages. This should be the language used in the Full Text only and does not include translated Abst.*

5. Diffusion, visibilité et pérennité

36. Navigation et accès aux contenus

- Faciliter un accès traçable aux articles (ex. fil d'ariane)
- Disposer d'une table des matières qui permette la navigation dans chaque numéro
- Faciliter l'accès des contenus et des interfaces pour les zones avec débit Internet limité

LATINDEX : 8. Navegación y funcionalidad en el acceso a contenidos: Debe contar con sumarios, tablas de contenido o una estructura que permita el acceso a los artículos en un máximo de tres clics. [Nota de aplicación: los tres clics se empiezan a contar a partir de la página inicial del sitio web de la revista.]

37. Accessibilité des contenus et des interfaces

CoSO = fortement recommandé

- Mettre en œuvre une politique d'accessibilité des contenus et des interfaces pour les publics empêchés de lire

CoSO : Rubrique "Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : "Politique d'accessibilité des contenus et des interfaces pour les publics empêchés et les zones avec débit Internet limité" (Critère « fortement recommandé »).

38. Utilisation de différents formats d'édition

CoSO = souhaité

- Utiliser au moins deux formats d'édition différents qui favorisent l'hypertexte, la lecture et l'accessibilité, dont un format détachable
Ex. : PDF, HTML, ePUB3, ...

LATINDEX : 32. Uso de diferentes formatos de edición: Para calificar, la revista debe usar más de un formato de edición para el despliegue y lectura de los textos completos. [Nota de aplicación: La revista puede elegir los formatos de su preferencia según el público lector. Cada documento debe tener más de un formato. Se busca ampliar el uso del PDF, el uso de HTML y otros formatos que faciliten el hipertexto y la lectura.]

DOAJ : 33. Please indicate which formats of full text are available. Tick all that apply. These must be formats that are publicly available to be downloaded directly from the journal site

CoSO : Rubrique "Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : "Formats détachables (pdf, epub, xml, etc.) par unité éditoriale" (Critère « souhaité »)

39. Accès à un format lisible par les machines

PLAN S = fortement recommandé

- Rendre disponible le texte intégral de toutes les publications (y compris le texte et les données supplémentaires) dans un format standard lisible par machine
Ex. : format standard communautaire JATS XML
- Afficher la politique de la revue en faveur de la fouille de textes automatisée par des logiciels et robots

DOAJ : 27. Does the journal allow software/spiders to automatically crawl the journal content (also known as text mining)? Yes/No

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication : • Mise à disposition pour le téléchargement du texte intégral de toutes les publications (y compris le texte et les données supplémentaires) dans un format standard communautaire lisible par machine, tel que JATS XML. • Dépôt direct des publications (dans un format standard communautaire lisible par machine, tel que JATS XML, et incluant les métadonnées complètes décrites ci-dessus) par l'éditeur dans des archives ouvertes désignées par l'auteur ou centralisées qui répondent aux critères du Plan S

40. Utilisation d'identifiants pérennes

DOAJ 28. = qualifie pour le DOAJ SEAL
PLAN S : Obligatoire (id article), Fortement recommandé (autres id)
CoSO : fortement recommandé (id article), Souhaité (autres id)

- Utiliser des identifiants de ressources numériques sûrs et pérennes pour les publications, notamment pour pallier à l'instabilité du web
Ex. : DOI, Handles, ARK, ...
- Utiliser des identifiants pérennes reconnus pour les auteurs, les bailleurs de fonds, les programmes de financement et les subventions, les établissements et autres entités pertinentes
Ex. : ORCID ou IdRef pour les auteurs, ANR ou ERC ou Founder Registry (crossref) pour les financements, RNSR pour les laboratoires, ...

LATINDEX : 36. Uso de identificadores de recursos uniforme: Todos los enlaces que incluya la revista deben ser seguros, por lo que debe hacer uso del identificador de recursos uniforme (URI) por ejemplo, recursos como Handle o el Digital Object Identifier (DOI). [Nota de aplicación: Se comprobará que los enlaces estén activos para otorgar el punto.]

DOAJ : 28. Which article identifiers does the journal use? Select all that apply.

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Conditions techniques obligatoires pour tous les canaux de publication : "Utilisation d'identifiants pérennes (PID) pour les publications savantes (avec versionnage, par exemple, en cas de révision), comme DOI (préférable), URN ou Handle." ; Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication : "Intégration de PID pour les auteurs (p. ex., ORCID), les bailleurs de fonds, les programmes de financement et les subventions, les établissements et autres entités pertinentes."

CoSO : Rubrique "Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : "Mécanisme d'identifiants et de référencement unique (par ex. DOI) par unité éditoriale (article ou chapitre de livre)" (Critère « fortement recommandé »). ; "Utilisation d'ORCID pour l'identification des auteurs" (Critère « souhaité »)

41. Interopérabilité et métadonnées structurées au niveau de l'article

DOAJ 29. = qualifié pour le DOAJ SEAL
CoSO = fortement recommandé

- Favoriser l'interopérabilité à l'échelle des articles par l'utilisation de métadonnées et données ouvertes, normées, structurées et documentées

LATINDEX : 31. *Uso de protocolos de interoperabilidad. La revista debe incorporar protocolos de interoperabilidad que le permitan ser recolectada por otros sistemas de distribución. Deberá incluir metaetiquetas Dublin Core u otra norma, tanto en la página de presentación como en los artículos. [Nota de aplicación: Debe indicar qué protocolo de interoperabilidad utiliza y la dirección electrónica para acceder a él. El protocolo OAI-PMH (Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting) permite la transferencia de recursos digitales, principalmente de carácter científico y de acceso libre. Además se debe verificar que cada artículo esté descrito con metaetiquetas. Es obligatorio el uso de una norma de metaetiquetas.]*

DOAJ : 29. *Does the journal provide, or intend to provide, article level metadata to DOAJ? "Yes/No. If yes, metadata must be provided within 3 months of acceptance into DOAJ"*

PLAN S : *Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Conditions techniques obligatoires pour tous les canaux de publication : "Métadonnées de haute qualité au niveau de l'article dans un format standard interopérable et non exclusif, par l'octroi d'une licence de domaine public CCO. Les métadonnées doivent inclure des informations complètes et fiables sur le financement fourni par les bailleurs de fonds de la cOAlition S (indiquant au minimum le nom de l'organisme de financement et le numéro/identifiant de la subvention) ; Informations lisibles par machine sur le régime d'accès ouvert et la licence intégrées dans l'article, dans un format standard non exclusif." ; Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication : "Conformité OpenAIRE [9] des métadonnées. »*

CoSO : *Rubrique " Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : " Données et métadonnées ouvertes, normées, structurées, documentées, valides, facilement accessibles et interopérables" (Critère « fortement recommandé »).*

42. Interactivité avec le lecteur

- Favoriser l'interactivité avec le public lecteur
Ex. : recommandations, annotations, réseaux sociaux, ...

LATINDEX : 34. *Servicios de interactividad con el lector La revista debe incluir servicios que faciliten la interactividad con sus lectores como servicios de alerta, espacios para comentarios, uso de foros para discusión del contenido, widgets y blogs, entre otros. [Nota de aplicación: a diferencia de la característica 33, en esta sí se presenta interactividad con los lectores, donde el lector sí puede participar, dejando comentarios, participando en encuestas u opinando sobre artículos o por la publicación. Con solo que utilice uno de ellos, la característica se dará por cumplida.]*

43. Statistiques

- Fournir des statistiques - si possible conformes aux standards [Counter](#) (Counting Online Usage of Networked Electronic Resources) - pour la consultation des pages de la revue, le téléchargement des articles
- Afficher la politique en matière de statistiques OU une page d'exemple mettant à disposition les statistiques de téléchargement de l'article

LATINDEX : 37. *Uso de estadísticas: La revista debe proporcionar herramientas relacionadas con el uso de estadísticas de su propia página. [Nota de aplicación: Se trata de herramientas tales como Almetría, Google Cites, descargas, CiteULike, retweets, o estadísticas más simples. Pueden ser estadísticas por artículo (ALM) o generales de la revista.]*

DOAJ : 30. *Does the journal provide article download statistics? Yes/No ; 31. Enter the URL where this information can be found The URL must describe your policy, or show an article page displaying download statistics for that article.*

44. Référencement dans les systèmes d'information

PLAN S : référencement obligatoire dans le DOAJ

- Indiquer les systèmes d'information dans lesquels la revue est signalée : services d'indexation et résumés, annuaires, catalogues, portails de revues

Ex. : DOAJ, Mir@bel, Academic Search Premier, PsycINFO, Medline, Isidore, ...

LATINDEX : 18. *Servicios de información: La revista debe estar incluida en algún servicio de índices y resúmenes, directorios, catálogos, portales de revistas, hemerotecas virtuales, sistemas de categorización o listas del núcleo básico de revistas nacionales, entre otros servicios de información, que sean selectivos. [Nota de aplicación: La revista debe mencionar en qué servicios de indexación está incluida y como mínimo debe estar en un servicio selectivo de indexación. Si la revista menciona un índice en el que no está indexada, perderá este punto. El documentalista debe corroborar cada servicio listado.]*

PLAN S : *Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.2, Conditions spécifiques applicables aux revues et plateformes de publication en accès ouvert : "La revue/plateforme doit être enregistrée dans le Directory of Open Access Journals (DOAJ) ou en cours d'enregistrement."*

45. Moteurs de recherche

- Mettre à disposition un moteur de recherche plein texte et/ou des index sur la revue

LATINDEX : 35. *Buscadores: La revista debe contar con algún motor de búsqueda que permita realizar búsquedas por palabras o por índices, así como la posibilidad de utilizar operadores booleanos, entre otros. [Nota de aplicación: Los buscadores pueden ser tipo Google, de construcción propia, de OJS, y otros más. El fin del criterio es que los documentos puedan ser localizables por lo que se verificará que el buscador funcione.]*

46. Politique de conservation numérique

DOAJ 25. = qualifie pour le DOAJ SEAL

PLAN S : Obligatoire

CoSO = fortement recommandé

- Déclarer et qualifier de façon détaillée la politique de conservation numérique employée pour les contenus de la revue

- Citer les dispositifs et modes de délégation.

Ex. : CINES, CLOCKSS, bibliothèque nationale, ...

A noter : pour le DOAJ le système d'archivage de l'institution ou de l'éditeur ne compte pas

LATINDEX : 38. *Políticas de preservación digital: La revista debe informar sobre las políticas de preservación de archivos digitales que ha implementado. [Nota de aplicación: Para calificar no es suficiente con que la revista estampe el logo de LOCKSS, debe detallar sus políticas de preservación en el apartado de políticas de la revista.]*

DOAJ : 25. *What digital archiving policy does the journal use? Select all that apply. Institutional archives and publishers' own online archives are not valid. You can check whether or not your journal is included in a digital archive by searching on your journal's ISSN at The Keeper's Registry: <https://thekeepers.org/> and at PubMed Central: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/> ; 26. Enter the URL where this information can be found Enter the URL where your archiving policy is stated. This field is only optional if you have selected "No policy in place" for question 25.*

PLAN S : *Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.1, Conditions techniques obligatoires pour tous les canaux de publication : "Dépôt de contenu avec un programme de préservation ou d'archivage numérique à long terme (tel que CLOCKSS, Portico, ou équivalent)."*

CoSO : *Rubrique "Accessibilité, interopérabilité et pérennité des contenus" : "Conditions de sauvegarde et d'accessibilité pérenne des contenus" (Critère fortement recommandé)*

6. Modèle économique

47. Modèle économique général

CoSO = indispensable

- Afficher publiquement le modèle économique actuel de la revue (moyens humains récurrents, revenus, subventions, dotations, frais de publications, ventes, ...)
- Mettre en œuvre une stratégie pour la viabilité économique à moyen terme de la revue et l'afficher explicitement

CoSO : Rubrique "Modèle économique - Généralités" : "Affichage public explicite du modèle économique" (Critère « Indispensable »). "Existence d'une stratégie pour la viabilité économique à moyen terme de la revue ou de la collection" (Critère « Indispensable »)

48. Frais de publication et /ou de soumission

CoSO = critère souhaité

- Afficher de façon détaillée les frais liés à la soumission et/ou publication d'articles
- Afficher les montants en explicitant leur relation avec les services rendus
- Les frais par page doivent être calculés en moyenne par article

DOAJ : 13. Does the journal have article processing charges (APCs)? Yes/No. An article processing charge is the charge for publishing the article and only applies to accepted articles. ; 14. Enter the URL where this information can be found ; 15. Amount: You may only enter 1 amount here, digits only. If your journal has more than one charge, please enter the highest. Per page charges should be calculated as an average for 1 article. ; 16. Currency ; 17. Does the journal have article submission charges? Yes/No. An article submission charge is a charge for submitting an article: a charge for the work associated with handling a submission, including reviewing the article, regardless of whether it is accepted or not. ; 18. Enter the URL where this information can be found ; 19. Amount You may only enter 1 amount here, digits only. If your journal has more than one charge, please enter the highest. Per page charges should be calculated as an average for 1 article. ; 20. Currency

PLANS : Partie II, Recommandations pour la mise en œuvre du plan S ; 5. Transparence des coûts et des prix : "La cOAlition S en appelle à une transparence et un contrôle complets des coûts et des frais de publication. Cette exigence de transparence des prix s'appliquera à tous les articles financés dans le cadre d'accords de transformation ainsi qu'à ceux qui sont prélevés par les revues et les plateformes en accès ouvert. Au minimum, cette ventilation des prix devrait être précisée au niveau de l'éditeur, mais, dans la mesure du possible, les éditeurs sont encouragés à assurer cette transparence des prix au niveau des revues." ; Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.2, Conditions spécifiques applicables aux revues et plateformes de publication en accès ouvert : "Transparence des coûts et de la tarification : les informations sur les coûts de publication et sur tout autre facteur ayant une incidence sur les frais de publication doivent être disponibles sur le site Web de la revue/la plate-forme de publication."

CoSO : Rubrique "Modèle économique - Généralités" : "Soumission et publication ne sont pas conditionnées par le paiement à l'unité de frais de publication (de type "APC" ou "BPC")" (Critère « souhaité »).

49. Adéquation entre les coûts et les services rendus

CoSO = Indispensable

- Établir les tarifs des services facturés de manière proportionnée et raisonnable, en toute transparence, et en adéquation avec la réalité du coût et du service rendu
- Encadrer l'éventuelle hausse de la grille tarifaire des différents frais par engagement contractuel

CoSO : Rubrique "Modèle économique – Cas particulier des revues et collections avec paiement à l'unité de frais de publication" : • "Caractère transparent, proportionné et raisonnable du tarif des services facturés, le cas échéant, en prenant en compte la réalité du coût et du service rendu" (Critère « Indispensable »). • "Évolution tarifaire des frais de publication éventuels encadrée par engagement contractuel" (Critère « Indispensable »).

50. Politique d'exonération de frais et de rabais

CoSO = fortement recommandé

- Afficher une politique d'exonération de frais

DOAJ : 23. Does the journal have a waiver policy (for developing country authors etc)? Yes/No

PLAN S : Partie III, Directives et prescriptions techniques ; 1.2, Conditions spécifiques applicables aux revues et plateformes de publication en accès ouvert : " La revue/plateforme doit prévoir des exonérations d'APC pour les auteurs de pays à faible revenu et des rabais pour les auteurs d'économies à revenu moyen inférieur [11], ainsi que des exonérations et des rabais pour les autres auteurs dont les besoins peuvent être démontrés. Les politiques d'exonérations doivent être décrites clairement sur le site Web/la plateforme de la revue et des statistiques sur les exonérations demandées et accordées doivent être fournies."

CoSO : Rubrique "Modèle économique – Cas particulier des revues et collections avec paiement à l'unité de frais de publication" : "Possibilités d'exemption des frais de publications éventuels en fonction de l'établissement d'affiliation de l'auteur (pays du Sud, institution soutenant par ailleurs la revue ou la collection, etc.)" (Critère « fortement recommandé »).

Critère non retenu

Taux de rejet pratiqué par la revue

PLAN S = obligatoire

- Afficher chaque année le ratio entre le nombre d'articles soumis / le nombre d'articles acceptés
- Position du groupe ESO/CoSO : critère quantitatif ambigu qui peut traduire aussi bien une qualité qu'une absence de maîtrise éditoriale et peut pousser à une logique de production inflationniste. Critère non recommandé.

PLAN S : cf. Partie III, Directives et prescriptions techniques, 1.1, Conditions de base obligatoires : "des statistiques de base doivent être publiées au moins une fois par an, couvrant en particulier le nombre de soumissions, le nombre d'évaluations demandées, le nombre d'évaluations reçues, le taux d'approbation et le délai moyen entre la soumission et la publication."